



MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES
ET DU CENTRE



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'ALLIER

Association loi 1901
Siège social : 2 rue de la Rebondine
03330 BELLENAVES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'ALLIER

Association loi 1901
Siège social : 2 rue de la Rebondine
03330 BELLENAVES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

1. **Impossibilité de certifier**

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels dits agrégés de l'association OCCE DE L'ALLIER relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels agrégés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

2. **Fondement de l'impossibilité de certifier**

Votre association départementale a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département de l'Allier, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs. Elle est agréée auprès de la fédération nationale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.), reconnue d'utilité publique.

Les coopératives scolaires et foyers coopératifs sont des regroupements de membres actifs, agréés par le conseil d'administration départemental, mais sans autonomie juridique. Chaque coopérative scolaire ou foyer coopératif tient obligatoirement une comptabilité et adresse annuellement au siège départemental, le bilan financier et le compte de résultat, l'ensemble dit « *compte rendu financier* » pour l'exercice écoulé

arrêté au 31 août. Le conseil d'administration de l'association départementale dispose d'un droit permanent de vérification.

D'après l'article 17 de vos statuts « *l'association départementale tient une comptabilité faisant apparaître annuellement un bilan consolidé, un compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé (comprenant l'agrégation des comptes et du siège départemental et des comptes rendus financiers des coopératives et foyers coopératifs affiliés). L'association départementale tient également une comptabilité spécifique pour le siège départemental faisant apparaître annuellement un bilan, un compte de résultat et une annexe de l'exercice écoulé. Les comptes annuels du siège départemental sont annexés aux comptes annuels de l'association. Ces deux jeux de comptes forment un tout indissociable* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 311 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 311 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 311 sur 311 lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental, n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le contrôles sur pièces de comptes rendus financiers mis en œuvre par votre siège départemental n'est pas assez significatif. En effet, de nombreuses anomalies relatives à la correcte prise en compte de la séparation des exercices ont été constatés dans les comptes rendus financiers transmis au siège pour l'exercice clos le 31 août 2023.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie significative n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE 03 ALLIER

ACTIF	31-août-23			31-août-22	PASSIF	31-août-23	31-août-22
	Brut	Amortissement & Dépréciations	Net				
Logiciels informatiques	159,00	159,00			Fonds propres du siège	70 258,63	75 413,10
Terrains					Report à nouveau (CRFs)	1 285 385,58	1 436 798,09
Constructions					Résultat de l'association	18 027,70	(155 592,07)
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	4 100,69	3 824,67	276,02	602,35	FONDS PROPRES ASSOCIATION	1 373 671,91	1 356 619,12
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	48 582,57	48 582,57
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	2 944,50		2 944,50	2 737,50	Provisions pour charges	867,24	
ACTIF IMMOBILISE	7 204,19	3 983,67	3 220,52	3 339,85	FONDS DEDIES ET PROVISIONS	49 449,81	48 582,57
Stocks	706,00		706,00	757,40	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		6 000,00
Coopératives et usagers divers				4 500,00	Fournisseurs	4 670,00	3 300,00
Comptes courants OCCE	2 102,16		2 102,16	1 969,52	Dettes fiscales et sociales	9 211,62	5 965,12
Autres créances (dont erreurs débitrices)	600,00		600,00	47,08	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	1 430 106,64		1 430 106,64	1 411 309,51	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		139,00
Charges constatées d'avance	268,02		268,02	682,45	Produits constatés d'avance		2 000,00
ACTIF CIRCULANT	1 433 782,82		1 433 782,82	1 419 265,96	DETTES	13 881,62	17 404,12
TOTAL	1 440 987,01	3 983,67	1 437 003,34	1 422 605,81	TOTAL	1 437 003,34	1 422 605,81

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE 03 ALLIER

	2022/2023	2021/2022
Participation volontaire des familles	255 856,20	202 539,55
Ventes de produits	915 206,21	779 309,84
Prestations de service et animations	142 932,55	110 601,86
Subventions d'exploitation	237 611,19	194 881,72
Dons et Mécénat	94 917,54	38 546,32
Contributions financières reçues	197 520,46	119 144,61
Autres produits	184,00	21,55
Reprises sur dépréciations et provisions		1 329,97
Utilisations des fonds dédiés		7 972,05
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 844 228,15	1 454 347,47
Achats de fournitures à céder	483 149,58	443 056,27
Variation des stocks de fournitures à céder	51,40	106,80
Autres achats et charges externes	1 257 489,64	1 026 402,99
Aides financières versées		300,00
Impôts et taxes	4 056,97	5 060,85
Salaires bruts	21 994,57	24 707,78
Charges sociales	5 232,51	6 688,17
Cotisations reversées à la Fédération	27 819,12	27 823,76
Autres charges	197,08	150,00
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	38 301,24	51 131,85
Dotations aux provisions et dépréciations	867,24	
Reports en fonds dédiés		
CHARGES D'EXPLOITATION	1 839 159,35	1 585 428,47
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	5 068,80	(131 081,00)
Produits des placements	25 591,02	18 864,36
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS FINANCIERS	25 591,02	18 864,36
Intérêts et charges assimilées		0,06
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES FINANCIERES		0,06
RESULTAT FINANCIER (II)	25 591,02	18 864,30
RESULTAT COURANT (I + II)	30 659,82	(112 216,70)
Sur opérations de gestion	11 018,17	93 159,67
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 018,17	93 159,67
Sur opérations de gestion	23 650,29	136 535,04
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 650,29	136 535,04
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	(12 632,12)	(43 375,37)
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	18 027,70	(155 592,07)

PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	94 067,88	150 865,00

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	94 067,88	150 865,00

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE 03 ALLIER

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 437 003,34 €	1 422 605,81 €
Résultat de l'exercice :	18 027,70 €	-155 592,07 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	311	311
dont coopératives et foyers agrégés :	311	311
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	23 958	23 974
Heures de bénévolat du siège départemental	500	1 820
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 921	3 666
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	2	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 €	94 068 €	150 865 €

(sur la base d'une valorisation annuelle estimée à 50 000 € charges sociales comprises, soit 27,50 €/heure).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Fort développement des activités éducatives en 2022/2023 et de leur financement. Le résultat des CRFs est positif de 8 068,39 € alors qu'il était négatif de 150 437,60 en 2021/2022.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' Office Central de la Coopération à l'Ecole.

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Tenue exclusivement par des bénévoles et des enfants, la comptabilité des coopératives scolaires est une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les investissements sont comptabilisés directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés,
- les engagements à réaliser sur subventions ou dons reçus ne sont pas comptabilisés.

2.3 Annulation des opérations internes

Par mesure de simplification, seuls les principaux flux financiers entre le siège et les coopératives sont annulés : il s'agit des cotisations versées au siège par les coopératives. Les autres flux concernent :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, ne sont pas éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode de présentation ni d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE 03 ALLIER

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	18 027,70	{	dont 9 959,31 pour le siège départemental dont 8 068,39 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	600,00	{	dont 600,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			
	0		C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	0,00	{	dont 0,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			
	0		C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	1 430 106,64	{	dont 136 652,67 pour le siège départemental dont 1 293 453,97 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
	4 159,02		par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	38 301,24	{	dont 326,33 pour le siège correspondant aux amortissements dont 37 974,91 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
Total des produits :	1 880 837,34	{	122,11 par C.R.F. agrégé. dont 101 175,40 pour le siège départemental dont 1 779 661,94 pour les C.R.F. agrégés (après élimination des cotisations versées au siège)
soit en moyenne environ			
	5 722,39		par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 862 809,64	{	dont 91 216,09 pour le siège départemental dont 1 771 593,55 pour les C.R.F. agrégés (après élimination des cotisations versées au siège)
soit en moyenne environ			
	5 696,44		par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			25,94 par C.R.F. agrégé (après élimination des cotisations versées au siège).

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	1,0	1,0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	2,0	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : RETKOOP		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	311	311
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	311	311
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	5	5
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	308	309
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	Néant	Néant
Participants aux séances de formation (estimation)	Néant	Néant

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 03 ALLIER

ACTIF	31-août-23			31-août-22	PASSIF	31-août-23	31-août-22
	Brut	Amortissement & Dépréciations	Net				
Logiciels informatiques	159,00	159,00			Fonds propres du siège	70 258,63	75 413,10
Terrains							
Constructions					Résultat du siège	9 959,31	(5 154,47)
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	4 100,69	3 824,67	276,02	602,35	FONDS PROPRES DU SIEGE	80 217,94	70 258,63
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	48 582,57	48 582,57
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	2 944,50		2 944,50	2 737,50	Provisions pour charges	867,24	
ACTIF IMMOBILISE	7 204,19	3 983,67	3 220,52	3 339,85	FONDS DEDIES ET PROVISIONS	49 449,81	48 582,57
Stocks	706,00		706,00	757,40	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		6 000,00
Coopératives et usagers divers				4 500,00	Fournisseurs	4 670,00	3 300,00
Comptes courants OCCE	2 102,16		2 102,16	1 969,52	Dettes fiscales et sociales	9 211,62	5 965,12
Autres créances	600,00		600,00	47,08	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	136 652,67		136 652,67	124 949,02	Autres dettes		139,00
Charges constatées d'avance	268,02		268,02	682,45	Produits constatés d'avance		2 000,00
ACTIF CIRCULANT	140 328,85		140 328,85	132 905,47	DETTES	13 881,62	17 404,12
TOTAL	147 533,04	3 983,67	143 549,37	136 245,32	TOTAL	143 549,37	136 245,32

OCCE 03 ALLIER

	2022/2023	2021/2022
Cotisations reçues	51 561,30	49 169,25
Ventes de produits	318,70	440,50
Prestations de service et animations	7 896,08	6 945,44
Subventions d'exploitation	7 107,00	12 078,21
Dons et Mécénat	186,30	1 936,07
Contributions financières reçues	8 331,00	7 830,40
Autres produits	184,00	21,55
Reprises sur dépréciations et provisions		1 329,97
Utilisations des fonds dédiés		7 972,05
PRODUITS D'EXPLOITATION	75 584,38	87 723,44
Achats de fournitures à céder	189,00	
Variation des stocks de fournitures à céder	51,40	106,80
Autres achats et charges externes	30 481,87	44 738,39
Aides financières versées		300,00
Impôts et taxes	4 056,97	5 060,85
Salaires bruts	21 994,57	24 707,78
Charges sociales	5 232,51	6 688,17
Cotisations reversées à la Fédération	27 819,12	27 823,76
Autres charges	197,08	150,00
Dotations aux amortissements	326,33	321,81
Dotations aux provisions et dépréciations	867,24	
Report en fonds dédiés		
CHARGES D'EXPLOITATION	91 216,09	109 897,56
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	(15 631,71)	(22 174,12)
Produits des placements	25 591,02	18 864,36
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS FINANCIERS	25 591,02	18 864,36
Intérêts et charges assimilées		0,06
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES FINANCIERES		0,06
RESULTAT FINANCIER (II)	25 591,02	18 864,30
RESULTAT COURANT (I + II)	9 959,31	(3 309,82)
Sur opérations de gestion		348,45
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		348,45
Sur opérations de gestion		2 193,10
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 193,10
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		(1 844,65)
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	9 959,31	(5 154,47)

PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	13 750,00	50 050,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	13 750,00	50 050,00

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2023, qui présente un excédent de 9 959,31 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 – PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'association départementale : il en constitue une composante au même titre que les coopératives scolaires et foyers coopératifs affiliés à l'association.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les actifs présentant un risque de non-recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés.

Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	159,00			159,00
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	3 264,74			3 264,74
Mobilier de bureau	835,95			835,95
Immobilisations en cours				
Total	4 259,69			4 259,69

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Il n'y a pas eu d'investissements au cours de cet exercice.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	159,00			159,00
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	2 662,39	326,33		2 988,72
Mobilier de bureau	20%	835,95			835,95
Total		3 657,34	326,33		3 983,67

2. Immobilisations financières

Parts sociales appartenant au siège et réinvesties (CA) 2 944,50 €

3. Stocks

Livrets et agendas 706,00 €

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés			
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total			

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale 2 102,16

6. Autres créances

Régie d'avance animatrice 300,00

Régie d'avance secrétaire comptable 300,00

7. Trésorerie

Caisse d'épargne	18 500,46
Crédit agricole	6 108,40
Livret A caisse d'épargne siège	84 368,43
Intérêts mutualisation CE à recevoir	20 737,91
Intérêts mutualisation CA à recevoir	3 198,61
Intérêts livret A siège à recevoir	1 617,07
Intérêts TSR obligation à recevoir	2 121,79
	136 652,67

8. Charges constatées d'avance

Calendriers 2024	268,02
------------------	--------

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)		867,24		867,24
Provisions pour charges		867,24		867,24
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total		867,24		867,24

Dotations / reprises d'exploitation	867,24
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	867,24

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés sur subventions et/ou dons

Projets	Début	Dotations	Reprises	Fin
Comenius Occe	24 443,69			24 443,69
Projets culturels	2 033,59			2 033,59
Drac 10/11	2 067,90			2 067,90
Montluçon IEN 10/11	1 150,57			1 150,57
Projets culturels 11/12	1 138,00			1 138,00
Projets culturels 12/13	2 250,66			2 250,66
Projets culturels 13/14	2 775,35			2 775,35
Drac 14/15	1 709,45			1 709,45
Drac 15/16	4 035,24			4 035,24
Drac 16/17	1 800,34			1 800,34
Drac 17/18	531,73			531,73
Rectorat 17/18	199,08			199,08
Rectorat 19/20	270,02			270,02
Thermal 18/19	47,00			47,00
Educ art 19/20	810,00			810,00
Drac 19/20	2 232,00			2 232,00
FDVA guide mandataire	1 087,95			1 087,95
Fonds dédiés sur subventions	48 582,57			48 582,57

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant.

5. Fournisseurs

Fournisseurs mairie	1 250,00
Fournisseurs, factures non parvenues	3 420,00
Total	4 670,00

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 877,88
Urssaf	552,02
Retraite complémentaire	326,42
Prévoyance	147,36
Uniformation	228,16
Charges sur congés payés	436,04
Impôt sur produits financiers dû	2 700,54
Impôt sur produits financiers provisionné	2 943,20
	9 211,62

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant.

8. Autres dettes

Néant.

9. Produits constatés d'avance

Néant.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	23 982	23 974
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,99 €	0,89 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	51 561,30	49 146,70
Cotisations versées à la Fédération	27 819,12	27 809,84
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	27 819,12	27 809,84

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		4 100,00
Subventions conseil départemental		
Fonjep	7 107,00	7 107,00
Autres subventions		871,51
Total	7 107,00	12 078,51
Dont versées aux coopératives	300,00	300,00

3. Contributions financières

Fédération OCCE	6 331,00
Fondation Crédit Agricole	2 000,00
Total	8 331,00

4. Produits exceptionnels

Néant.

5. Charges exceptionnelles

Néant.

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances de crédit-bail ou locations longue durée restant dues sont :

Photocopieur (redevances trimestrielles de 424,86 €. Echéance du contrat : 10/26)	5 523,18 €
Véhicule C3 (du 25/08/2023 au 25/07/2027, soit 48 échéances à 239,82 €)	11 511,36 €
Total	17 034,54 €

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorière et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition, par la mairie de Bellenaves, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 2 rue de la Rebondine (environ 60 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental est évalué à environ 500 heures de travail valorisées à 13 750 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Caisse d'Épargne et Crédit Agricole

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole. Les comptes pivot créés pour les besoins de cette mutualisation, pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, ne figurent pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	260	313
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 108 K€	1 085 K€
Montant des intérêts issus de la mutualisation (bruts)	25 591,02 €	13 864,36 €
Montant des intérêts issus de la mutualisation (après impôt)	21 985,28 €	9 301,04 €
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ville d'Avray, le 17 janvier 2024



COMMISSARIAT AUX COMPTES

Représentée par Christian DÉTRÉ
Commissaire aux Comptes

